

# Conditions générales de vente

**Les conditions générales de vente sont rédigées unilatéralement par le Prestataire à l'attention du Client afin de définir et d'encadrer les relations contractuelles entre les deux parties.**

## 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de services de barman privé (les "Services") effectuées par Elixorium (le "Fournisseur") auprès de ses clients (le "Client").

## 2. Demande de devis et réservation des services

Le Client peut demander un devis pour les Services en ligne via le site [elixorium.fr](http://elixorium.fr) en utilisant le formulaire dédié à cet effet. Le Fournisseur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de devis en fonction de ses disponibilités et de ses capacités à fournir les Services demandés.

La demande de devis est entièrement gratuite et ne crée aucune obligation contractuelle entre le Client et le Fournisseur. Le devis fourni par le Fournisseur est valable pendant une période de 14 jours à compter de la date d'émission et jusqu'à 7 jours avant la date de l'événement.

Pour que la réservation soit ferme et définitive, le Client doit confirmer et signer le devis mutuellement avec le Fournisseur. De plus, un acompte représentant 20% du montant total de la commande doit être versé par le Client. La réservation n'est considérée comme ferme qu'après réception de cet acompte par le Fournisseur.

## 3. Engagement du Fournisseur et fourniture de services

Le Fournisseur s'engage à fournir ses services en tant que barman professionnel lors de l'événement convenu. Le Fournisseur apportera son propre matériel de bar, y compris un bar mobile, du matériel de bar, de la verrerie, des boissons alcoolisées et non alcoolisées, ainsi que des décorations comestibles, nécessaires à la confection de cocktails en direct.

Le nombre de cocktails à être servis pendant la prestation sera déterminé en amont et spécifié dans le devis accepté par le Client et le Fournisseur. Le Fournisseur mettra tout en œuvre pour offrir un service de qualité, professionnel et répondant aux attentes convenues.

Le Fournisseur veillera également à ce que le matériel utilisé soit en bon état et propre lors de la prestation. Toutefois, le Fournisseur ne sera pas tenu responsable des dommages causés par une utilisation inappropriée du matériel par le Client ou ses invités, ni des dommages indirects causés à l'occasion de l'événement, y compris la perte de revenus ou de bénéfices. La responsabilité du Fournisseur est limitée aux Services fournis.

## 4. Prix

Les prix des Services sont indiqués sur le site Web du Fournisseur, [elixorium.fr](http://elixorium.fr), dans la rubrique FAQ et peuvent être modifiés sans préavis. Tous les prix sont exprimés en euros et incluent la TVA. Les frais de déplacement sont facturés en supplément selon la distance de l'événement.

## 5. Paiement

Le paiement de la commande doit être effectué par virement bancaire. Le paiement total doit être effectué au plus tard 4 jours avant la date de l'événement. L'acompte doit quant à lui être versé à la réception du devis signé par les deux parties et au minimum 7 jours avant la date de l'événement.

## 6. Annulations

Les annulations de réservations doivent être signalées par écrit (par courrier électronique) ou par téléphone au moins 4 jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation tardive, l'acompte sera conservé par le Fournisseur à titre de dédommagement.

## **7. Conditions préalables et limites de services**

Le Client reconnaît et accepte que toutes les demandes supplémentaires en termes de cocktails ou de services doivent être convenues à l'avance et font l'objet d'un devis distinct. Le Client s'engage à ne pas exiger ou demander des cocktails ou des services supplémentaires qui ne sont pas inclus dans le devis préalablement accepté.

Le Fournisseur se réserve alors le droit de mettre un terme à la prestation de service une fois que l'intégralité des cocktails prévus au préalable aura été servie. Dans de telles circonstances, le Fournisseur n'est pas tenu de fournir des services ou des cocktails supplémentaires au-delà de ce qui a été convenu initialement.

## **8. Consommation d'alcool**

Le Fournisseur rappelle que la consommation d'alcool peut être dangereuse pour la santé et qu'elle doit être effectuée de manière responsable. Le Fournisseur se réserve le droit de refuser de servir de l'alcool à toute personne qu'il juge en état d'ébriété ou incapable de consommer de l'alcool de manière responsable. Le Fournisseur se dégage de toute responsabilité en cas de consommation excessive d'alcool ou de comportement inapproprié de la part des invités du Client.

## **9. Interdiction de servir de l'alcool aux mineurs**

Le Fournisseur s'engage à respecter les lois en vigueur en matière de consommation d'alcool et ne servira pas d'alcool à des mineurs de moins de 18 ans. Le Client s'engage à informer le Fournisseur de tout mineur présent lors de l'événement et à garantir que ces mineurs ne seront pas autorisés à consommer d'alcool.

## **10. Responsabilité des dommages et dégâts**

Le Client est responsable de tout dommage, vol ou détérioration causé aux biens du Fournisseur lors de l'événement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander une compensation financière pour tout dommage ou perte subi, conformément aux tarifs suivants :

- 20€ pour un verre type julep
- 10€ pour un verre type tumbler ou old-fashioned
- 10€ pour une bouteille contenant une boisson non-alcoolisée
- 50€ pour une bouteille de spiritueux
- 10€ pour tout matériel de bar (shaker, verre à mélange, verre doseur etc.)
- 100€ pour toute dégradation causée sur le bar mobile

Le Fournisseur se réserve également le droit de facturer des frais supplémentaires pour tout autre dommage ou perte non mentionné ci-dessus, selon une évaluation raisonnable des coûts de réparation ou de remplacement. Le Client est tenu d'informer immédiatement le Fournisseur de tout dommage ou perte constaté(e) lors de l'événement. Le Fournisseur se réserve le droit d'exercer tous les recours légaux disponibles pour recouvrer les coûts liés aux dommages causés par le Client.

En incluant cette clause, le Fournisseur établit clairement la responsabilité du Client en cas de dommages causés aux biens du Fournisseur pendant l'événement et se réserve le droit de demander une compensation financière selon les tarifs indiqués. Cela permet de dissuader les comportements irresponsables et de protéger les intérêts du Fournisseur.

## **11. Propriété intellectuelle**

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services, notamment les recettes et les illustrations, sont la propriété du Fournisseur.

## **12. Confidentialité**

Le Fournisseur respectera la confidentialité de toutes les informations et données fournies par le Client dans le cadre de la commande des Services.

### **13. Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Tout litige relatif aux présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des tribunaux français compétents.

En passant commande des Services, le Client accepte les présentes conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux prix, paiements, annulations, responsabilité, consommation d'alcool, interdiction de servir de l'alcool aux mineurs, responsabilité des dommages et dégâts, propriété intellectuelle, confidentialité, loi applicable et juridiction compétente.